

PostÃ© par: formations-concours

Publiée le : 8/10/2008 11:51:42

### **Fonctions :**

Â Les adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe de la police nationale sont chargÃ©s de tÃ¢ches administratives dÃ©tection comportant la connaissance et l'application de rÃ©glements administratifs.

Leur recrutement s'effectue par concours, externe ou interne, organisÃ© au sein des secrÃ©tariats gÃ©nÃ©raux pour l'administration de la police (SGAP) ou des services administratifs et techniques de police (SATP). (cf. adresses en fin de document).

Ces recrutements sont dÃ©concentrÃ©s ; le passage des Ã©preuves et les affectations initiales s'effectuent dans le ressort de chaque service organisateur.

Quel que soit leur lieu de rÃ©sidence, les candidats peuvent, en fonction du calendrier et des ouvertures de postes, s'inscrire sur plusieurs SGAP ou SATP. Â

## **LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

### **A . CONCOURS EXTERNE**

Il est ouvert, sans condition de diplÃ®me, aux femmes et aux hommes :

- de nationalitÃ© franÃ§aise et aux ressortissants des Etats membres de la CommunautÃ© europÃ©enne  
ou d'un autre Etat partie Ã l'accord sur l'Espace Ã©conomique europÃ©en autre que la France ;

- se trouvant en position rÃ©gulÃ®re au regard de la lÃ©gislation sur le service national ;  
- agrÃ©Ã©s par le PrÃ©fet territorialement compÃ©tent.Â

### **B . CONCOURS INTERNE**

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitaliÃ®re comptant au 1er janvier de l'annÃ©e du concours au moins une annÃ©e de services civils effectifs.

Les intÃ©ressÃ©s doivent Ãªtre en activitÃ©, en dÃ©tachement ou en congÃ© parental Ã la date de clÃ©ture des inscriptions, Â

### **LES EPREUVES DU CONCOURS**

#### **EPREUVES DÃ‰;ADMISSIBILITÃ**

(Ã©crites, notÃ©es de 0 Ã 20, toute note infÃ©rieure ou Ã©gale Ã 5 sur 20 Ã©tant Ã©liminatoire)

### **A . CONCOURS EXTERNE**

#### **Epreuve nÃ°1 :**

Epreuve Ã©crite qui consiste Ã partir d'un texte d'au maximum ou de 300 Ã 350 mots, en la rÃ©ponse Ã 6 Ã 8 questions destinÃ©es Ã valider les capacitÃ©s de comprÃ©hension du candidat et son aptitude Ã retranscrire et ordonner les idÃ©es principales du texte. (durÃ©e : une heure trente minutes ; coefficient 3).

#### **Epreuve nÃ°2 :**

Epreuve Ã©crite consistant en courts exercices destinÃ©s Ã valuer les capacitÃ©s du candidat en

franÃ§ais (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathÃ©matiques.

Les programmes de franÃ§ais et mathÃ©matiques sont prÃ©cisÃ©s ci-aprÃ¨s.

(durÃ©e : une heure trente minutes ; coefficient 3).

## B . CONCOURS INTERNE

Epreuve à crité consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'aide à la collaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats. (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

### EPREUVE D'ADMISSION (Concours externe et interne)

(notées de 0 à 20, toute note inférieure ou égale à 5 sur 20 éliminatoire)

Cette épreuve consiste, en présence des membres du jury ou d'examinateurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les documents d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un microordinateur de bureau.

Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

(durée : trente minutes ; coefficient 4).

## LA CARRIERE

Les adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe de la police nationale peuvent être nommés adjoints administratifs principaux de 2<sup>me</sup> classe, puis adjoints administratifs principaux de 1<sup>re</sup> classe. Ils peuvent accéder aux concours internes de secrétaire administratif et d'attaché de police,

d'officier et de commissaire de police, agent spécialisé, de technicien et d'ingénieur de police

technique et scientifique, sous réserve de remplir les conditions spécifiques d'accès à ces concours.

## LE TRAITEMENT (net au 01/03/2008) : 1 307

### PROGRAMMES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

#### EPREUVE N°2 DU CONCOURS EXTERNE

##### PROGRAMME DE FRANÇAIS

Le programme de français se réfère à celui de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau V. **PROGRAMME DE MATHÉMATIQUES**

##### ARITHMÉTIQUE :

Notions sommaires sur le système de numération :

Système décimal, système binaire.

Les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication, division.

Règles de divisibilité. Nombres premiers. Multiples et diviseurs. Égalités, inégalités.

Fraction. Valeur décimale d'une fraction. Opérations sur les fractions.

Règles de trois.

Rapports et proportions.

Mesures.

Mesures de longueur, poids, capacité, surface, volume.

Mesures du temps.

Mesures des angles et des arcs. Longueur de la circonference. Latitude et longitude.

Surfaces : carré, rectangle, parallélogramme, triangle, trapèze, cercle.

Volumes : parallélépipède rectangle, cube, cylindre.

Densité : poids volumique.

Prix : prix d'achat, de vente, de revient, bénéfice et perte.

Moyennes.

Partages égaux et partages inégaux ; partages proportionnels.

Pourcentages, indices, taux, intérêts, simples, escompte.

Echelle d'une carte, d'un plan.

ALGEBRE :

Nombres relatifs (positifs, négatifs, nuls).

Opérations sur les nombres relatifs. Comparaison des nombres relatifs : intervalles.

Expressions algébriques. Calcul algébrique.

Équation du premier degré à une inconnue.

Représage d'un point dans un plan par des coordonnées rectangulaires.